



Fontenay-
aux-Roses

République Française
Liberté – Égalité – Fraternité

DCM 2022 n°171

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le

ID : 092-219200326-20221119-DCM22_171-CC

Décision portant demande de subvention auprès du Conseil régional d'Ile-de-France pour le financement d'équipements sportifs de proximité : réfection du Skate-Park municipal

Vu la délibération du Conseil Municipal du 03 juillet 2020 donnant délégation du Conseil au Maire,

Vu la délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France, CR 204-16 en date du 14 décembre 2016 relative à la mise en œuvre de la première partie des nouvelles ambitions pour le sport en Ile-de-France adoptant un nouveau dispositif de financement au bénéfice d'équipements sportifs structurants,

Considérant le projet d'investissement de la ville relatif à la réfection du skate-park municipal,

Considérant le dossier de demande de subvention établi à cet effet,

Considérant le budget Municipal,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le programme d'investissement de la réfection du skate-park municipal pour un coût estimatif de 360 000 € HT.

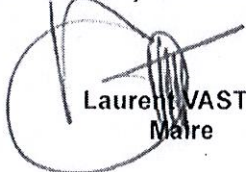
Article 2 : de solliciter de la Région Ile-de-France, dans le cadre du dispositif de financement des équipements sportifs de proximité, une subvention à hauteur de 28% de la dépense hors taxes soit 100 000,00 €

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Madame la Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses,
- Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France

Fait à Fontenay-aux-Roses, le 19 novembre 2022


Laurent VASTEL
Maire

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en 28/11/2022

Préfecture le

Publication/Affichage le 29 NOV. 2022

Pour le Maire et par délégation

L'Agent Autorisé


Nicolas-Yves HENRY

Directeur Général des Services